

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**4 OCTOBRE 2010
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 4 octobre 2010, à 20 heures, en la salle Marc-Amable-Girard de l'hôtel de ville.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent et Gaétan Marcil, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Martin Damphousse.

Est absente : Madame la conseillère Brigitte Collin.

Sont également présents : Monsieur Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier.*

MOMENT DE RÉFLEXION

CONCOURS VARENNES EN FLEURS 2010

Monsieur le maire Martin Damphousse remet des plaques de reconnaissance aux gagnants dans les catégories « *Ma maison en fleurs, Mon balcon en fleurs et Mon commerce en fleurs* ». Il dévoile le gagnant pour la catégorie « *Mon quartier en fleurs* », soit monsieur le conseiller Denis Le Blanc et son équipe, district n° 4, pour son aménagement communautaire au parc de la Commune.

Monsieur le maire félicite et remercie tous les gagnants pour leur participation et les encourage à continuer à contribuer à l'embellissement de la Ville.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire Martin Damphousse mentionne à l'assistance l'ajout, à l'ordre du jour, de deux sujets :

Point 16 : Proclamation de la Semaine de la prévention des incendies

Point 17 : Opération « Bon pied, bon œil ».

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

Aucune question.

PROCÈS-VERBAL ET COMPTES DU MOIS

2010-342 **Approbation procès-verbal, séance générale du 13 septembre 2010**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 13 septembre 2010 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée

2010-343 **Approbation des comptes, Septembre 2010**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la directrice du Service des Finances et trésorière pour le mois de septembre 2010 :

Fonds d'administration :	777 538,60 \$
<i>(chèques 13858 à 13999 et paiements électroniques)</i>	
Fonds des dépenses en immobilisation :	777,23 \$
<i>(chèques 1424 et 1425)</i>	
Fonds de roulement <i>(chèque 1426)</i>	19 714,75 \$

Certificat de la trésorière numéro 2137

Adoptée.

RÈGLEMENTS

A-2010-44 **Avis de motion – Règlement 464-4 relatif à la modification de l'entente intermunicipale entre la Ville de Varennes et la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable relative à la gestion des ouvrages d'assainissement des eaux**

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Francis Rinfret

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 464-4 relatif à la modification de l'entente intermunicipale entre la Ville de Varennes et la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable relative à la gestion des ouvrages d'assainissement des eaux.

A-2010-45 **Avis de motion – Règlement 746 décrétant des travaux de démolition et reconstruction d'une bibliothèque éco-énergétique et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 8 500 000 \$ pour en acquitter le coût**

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 746 décrétant des travaux de

démolition et reconstruction d'une bibliothèque éco énergétique et décrétant à cette fin, des dépenses et un emprunt n'excédant pas 8 500 000 \$ pour en acquitter le coût.

2010-344 Adoption – Second projet de règlement 707-6 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin d'ajouter les usages « salon d'esthétique ou de beauté » et « salon de coiffure ou de traitement capillaire » à la liste des usages additionnels autorisés dans les résidences qui sont situées dans les zones dont l'affectation principale est le groupe habitation (H) et afin d'imposer des normes particulières quant au nombre d'employés pour ces usages

Il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-6 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin d'ajouter les usages « salon d'esthétique ou de beauté » et « salon de coiffure ou de traitement capillaire » à la liste des usages additionnels autorisés dans les résidences qui sont situées dans les zones dont l'affectation principale est le groupe habitation (H) et afin d'imposer des normes particulières quant au nombre d'employés pour ces usages soit et est adopté.

Adoptée

CONTRATS

**2010-345 Camion échelle 100' avec pompe
Service de Sécurité incendie
Adjudication du contrat : Thibault et Associés**

Considérant l'appel d'offres public pour l'achat d'un camion échelle de 100 pieds avec pompe, neuf ou démo ;

Considérant la réception de deux (2) soumissions ;

Considérant l'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service de Sécurité incendie et du greffier ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie *Thibault et Associés* de Drummondville, plus bas soumissionnaire conforme selon sa soumission du 20 septembre 2010, la fourniture d'un camion pompe/échelle neuf de marque Pierce, modèle HAL 100 sur châssis Pierce VELOCITY de l'année 2008, pour un montant de 899 000 \$, plus taxes applicables, sous réserve de l'entrée en vigueur du règlement 744.

Adoptée.

**2010-346 Équipements supplémentaires pour camion échelle
Service de Sécurité incendie
Adjudication des contrats**

Considérant l'appel d'offres public pour la fourniture d'équipements supplémentaires pour camion échelle ;

Considérant la réception de trois (3) soumissions ;

Considérant l'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service de Sécurité incendie et du greffier ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier la fourniture des équipements supplémentaires aux trois compagnies qui ont soumissionné, selon les plus bas prix soumissionnés à l'annexe A de leur soumission respective, comme suit :

Acklands Grainger :	18 645,18 \$ plus taxes
Aéro Feu Ltée :	14 402,18 \$ plus taxes
Équipements incendie CMP Mayer inc :	45 817,36 \$ plus taxes

pour un montant total de 78 864,36 \$, plus taxes applicables, sous réserve de l'entrée en vigueur du règlement 744.

La liste détaillée desdits équipements apparaît en annexe des présentes comme si au long reproduite.

Adoptée.

2010-347 Équipements spécialisés travaux publics Autorisation de dépenses au Fonds de roulement

Considérant le rapport de recommandation du directeur des Services techniques en date du 29 septembre 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'acquisition d'équipements spécialisés pour les travaux publics, comme suit :

Compagnie	Description	Montant
Nortrax	Rouleau compresseur pour asphalte	16 000 \$ plus taxes
Groupe Gemec inc.	Caméra pour inspections d'égout	10 890 \$ plus taxes
Multi Pression L.C. inc.	Machine à pression électrique	11 015 \$ plus taxes
Powertech	Déchiquteuse à branches	17 600 \$ plus taxes
Garage B. Blain inc.	Scie de route	8 779 \$ plus taxes
Location René Thomas & fils inc.	Perceuse à béton	3 590,95 \$ plus taxes
Équipement Mc Cann	Équipement spécialisé, aqueduc/égout	1 937 \$ plus taxes

Le remboursement de ces dépenses est affecté au Fonds de roulement sur une période de cinq ans à compter de 2011.

Certificat de la trésorière numéro 2138

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2010-348 Politique familiale de la Ville de Varennes et plan d'action Adoption mise à jour

Considérant la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires et du Comité Famille suite à la mise à jour de la Politique familiale en y intégrant, en particulier, le Programme MADA (municipalité amie des aînés);

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal adopte la mise à jour de la Politique familiale de la Ville de Varennes en date du 15 septembre 2010 ainsi que son plan d'action 2010-2013, le tout tel que montré en annexe des présentes comme si au long reproduit.

Adoptée.

2010-349 Adoption – Politique environnementale de la Ville de Varennes

Considérant que la protection de l'environnement et le développement durable constituent pour le conseil municipal une priorité individuelle et collective ;

Considérant que le conseil municipal s'est engagé à déployer tous les efforts qui sont nécessaires pour assurer aux citoyens de Varennes un milieu de vie de qualité tout en préservant le patrimoine environnemental pour les générations futures ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal adopte la Politique environnementale de la Ville de Varennes datée du 29 septembre 2010, telle que déposée par le Service de l'urbanisme et de l'environnement et jointe aux présentes comme si au long reproduite.

Adoptée.

2010-350 Exploitation des gaz de schiste – Position de la Ville de Varennes

Considérant que le projet d'exploitation des gaz de schiste devrait pouvoir démontrer qu'il concilie des dimensions sociale, environnementale et économique en vertu du principe du Plan de développement durable du Québec encadré par la Loi du même nom ;

Considérant que le développement durable vise le rehaussement des conditions d'existence par l'amélioration du milieu de vie (vivable), du mode de vie (équitable) et du niveau de vie (viable) dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle, où les réponses aux besoins actuels ne compromettent pas la capacité des générations futures de répondre aux leurs ;

Considérant que, pour l'instant, les informations disponibles ne permettent pas de démontrer clairement que l'exploitation des gaz de schiste répond aux besoins des citoyens. Dans l'état actuel des choses, l'interdépendance des trois enjeux principaux n'est pas concluante :

« Vivable »

Puisqu'il n'est pas démontré que le développement de l'industrie des gaz de schiste peut se faire tout en maintenant la qualité de vie des citoyens de la région ;

« Équitable »

Puisqu'il n'est pas démontré que le développement de l'industrie des gaz de schiste entraînera des retombées économiques significatives dans la région, et notamment pour les citoyens qui en subiront les inconvénients ;

«Viable »

Puisqu'il n'est pas démontré que le développement de l'industrie des gaz de schiste s'inscrit dans une stratégie cohérente avec les besoins énergétiques actuels et futurs du Québec et avec les engagements gouvernementaux en matière de développement durable ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes est d'avis de ne pas s'opposer au développement de l'industrie des gaz de schiste à la condition et préalablement à toutes explorations et exploitations :

- Qu'il soit démontré que ce développement répond aux besoins de la collectivité ;
- Qu'il soit démontré, par des instances crédibles, objectives et indépendantes, que ce développement peut s'effectuer de façon viable, vivable et équitable ;
- Que la future loi visant à encadrer cette industrie soit conçue dans la perspective d'en assurer un développement viable, vivable et équitable.

La Ville de Varennes est également d'avis que, compte tenu des risques d'impacts environnementaux de l'exploitation des gaz de schiste, l'application du principe de précaution est de mise (ce principe fait partie des grands principes énoncés dans la Charte de développement durable de la CRÉ).

Adoptée.

2010-351 Assurances collectives – Renouvellement 2010-2011

ATTENDU que le Groupe Financier AGA inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Ville de Varennes ;

ATTENDU que le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011, sont justifiées;

ATTENDU que le Groupe Financier AGA inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

ATTENDU que le contrat actuel avec l'assureur en est à sa deuxième année pour une durée maximale de cinq (5) ans;

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Ville de Varennes et qu'ils jugent opportun de les accepter ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ-Vie concernant l'assurance collective des employés et cadres de la Ville de Varennes pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011 au montant de 358 374 \$, taxes incluses.

D'entériner le tableau du partage des primes mensuelles d'assurances collectives entre la Ville de Varennes et les élus, les employés et les cadres pour la période du 1^{er} octobre 2010 au 30 septembre 2011 ; ledit tableau est annexé aux présentes comme si au long reproduit.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Richard Paquin du Groupe Financier AGA inc.

Adoptée

2010-352 Mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel* numéro MP-2010-10 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 29 septembre 2010.

Adoptée.

**2010-353 Conditions de travail particulières
Madame Micheline Roy, employée cadre en préretraite**

Considérant que la Directrice des ressources humaines a signifié à la Ville qu'elle avait l'intention d'entreprendre une retraite progressive à compter de novembre 2010 ;

Considérant que la Ville désire mettre à profit les connaissances et l'expérience de cette employée cadre afin de consolider la mise en place des nouvelles structures organisationnelles adoptées en 2010 et d'assurer le suivi de divers dossiers spéciaux ;

Considérant que la Ville et l'employée ont convenu d'une entente débutant le 14 novembre 2010 et se terminant le 24 décembre 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes accepte la demande de retraite progressive de madame Micheline Roy, Directrice des ressources humaines, selon les termes prévus en annexe.

Adoptée.

**2010-354 Nomination Madame Diane Carbonneau
Membre du Comité des usagers du transport collectif**

Considérant la recommandation des membres du Comité des usagers du transport collectif en date du 15 septembre 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De nommer madame Diane Carbonneau comme membre du Comité des usagers du transport collectif à compter des présentes.

Adoptée.

2010-355 Semaine de la prévention des incendies du 3 au 9 octobre 2010

Attendu les rapports du coroner des trois dernières années qui révèlent que, lors d'un incendie, c'est le plus souvent la fumée, et non les flammes, qui cause la mort ;

Attendu que l'avertisseur de fumée est le moyen le plus sûr d'être averti à temps en cas d'incendie, parce qu'il détecte la fumée avant que les flammes apparaissent ;

Attendu l'annonce, par le Ministre de la Sécurité publique, d'une semaine de la prévention des incendies 2010 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la semaine du 3 au 9 octobre 2010 soit proclamée comme étant la Semaine de la prévention des incendies dont le thème est :

« Le feu brûle, la fumée tue ».

Adoptée

2010-356 Programme « Bon pied, bon œil »

Considérant que les piétons font partie de la catégorie dite vulnérable parce qu'ils sont plus à risque de décéder ou d'être blessés gravement sur le réseau routier en l'absence de protection ;

Considérant que la Ville de Varennes juge opportun d'améliorer la sécurité des piétons par la sensibilisation, le contrôle policier, des projets d'aménagement et de réfection du réseau routier et le partenariat ;

Considérant les conditions d'adhésion audit programme ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes adhère à l'opération « Bon pied bon œil », selon les conditions se trouvant en annexe de la présente résolution ;

Que monsieur Pierre-Guy Dallaire, directeur des communications, soit autorisé à signer la demande d'autorisation d'utilisation du visuel « Opération « Bon pied, bon œil ».

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Livraison d'eau dans le secteur rural
- Impact fiscal du règlement d'emprunt pour la nouvelle bibliothèque
- Objets du projet de règlement 707-6
- Remerciements pour l'installation de poubelles supplémentaires au parc de la Commune
- Économies générées par la reprise du complexe aquatique par la Ville
- Niveau d'endettement de la Ville
- Distribution d'eau potable en zone rurale
- Demande d'ajout de logements sociaux à la future résidence pour personnes âgées
- Mise en vente des terres des Américains
- Nouvel accès au parc de la Commune pour les bateaux
- Demande d'installation d'abribus sur la Route 132
- État de l'asphalte sur la Route 132, entre les intersections de la rue de l'Aqueduc et le boulevard de la Marine
- Projet de glace régionale.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève l'assemblée à 21 h 17.

Le Maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA